



BOURGES : OFFICIALISATION D'UNE PREMIÈRE OCCUPATION D'APPARTEMENTS ABANDONNÉS

Alors que toujours plus de personnes se retrouvent à la rue, le Codac a procédé, le 1er août 2017, à l'occupation de logements vacants à Bourges (Cher).

Depuis novembre 2016, nous interpellons sans relâche Madame Nathalie Colin, préfète du Cher, Monsieur Pascal Blanc, maire de Bourges et leurs services dédiés (DDCSPP et Cellule Migrants) au sujet des demandeurs d'asile laissés à la rue.

La préfecture du Cher a fait l'objet de 10 condamnations consécutives en 2016 pour « non respect de l'obligation d'héberger les demandeurs d'asile ». *

Depuis des mois, ce sont près de 40 personnes, hommes, femmes et enfants qui sont privées d'hébergement adapté et pérenne.

Pendant tout ce temps, des habitants de Bourges et du Cher ont pallié, dans l'urgence, l'irresponsabilité de l'Etat.

Devant le silence des autorités, nous venons donc de procéder à l'occupation de logements laissés vacants depuis 2015.

C'est actuellement la seule réponse que nous pouvons proposer face à la précarité des personnes abandonnées par les pouvoirs publics et la collectivité.

Nous appelons donc à votre soutien pour que cesse le pourrissement orchestré de la situation.

Le Codac

Soutiens actuels :

Alternative libertaire - Attac 18 - Comité de vigilance du Cher pour la défense des droits des étrangers - Droit au logement 37 - Emmaüs - Ki6col - Medina - Mouvement de la paix 18 - Réseau éducation sans frontières

Contact :

codac18@netcourrier.com
[facebook.com/codacBourges](https://www.facebook.com/codacBourges)

* *La préfecture du Cher condamnée à proposer un hébergement à un demandeur d'asile - Le Monde - 07.04.2016*
Un demandeur d'asile fait condamner la préfecture du Cher - Le Berry Républicain - 07.04.2016
La préfecture du Cher enjointe de trouver un hébergement pour une demandeuse d'asile - France 3 - 26.04.2016